



TRENTE ET UNIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 3.13.6 de l'ordre du jour



COORDINATION A L'INTERIEUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES :
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EAU

(Projet de résolution proposé par les délégations suivantes :
Angola, Arabie Saoudite, Australie, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Inde,
Indonésie, Irak, Iran, Italie, Jordanie, Qatar, Togo et Yémen)

La Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les rapports du Directeur général sur la suite à donner au plan d'action de Mar del Plata recommandé par la Conférence des Nations Unies sur l'eau¹ et sur le programme de l'OMS concernant la santé et l'environnement;²

Rappelant la résolution WHA30.33 sur la Conférence des Nations Unies sur l'eau;

Soulignant la nécessité de faire un effort décidé pour atteindre les buts de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et en particulier pour répondre aux besoins des populations actuellement privées de ces services;

Soulignant en outre la nécessité d'une participation de tous les secteurs qui peuvent contribuer à la réalisation des buts de la Décennie;

Considérant que la participation de la communauté est indispensable et que des efforts spéciaux sont nécessaires pour informer pleinement la population afin d'encourager la participation des communautés,

1. INVITE instamment les gouvernements :

- 1) à mobiliser toutes les ressources possibles en vue d'un effort accéléré visant à assurer l'eau potable et l'assainissement à tous les peuples dans le cadre de la Décennie;
- 2) à préparer des plans prévoyant des normes réalistes pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement;
- 3) à instituer les arrangements organisationnels nécessaires pour faciliter la mise en commun de toutes les ressources disponibles et leur orientation vers les besoins sanitaires prioritaires;

2. PRIE le Directeur général :

- 1) de renforcer la coopération technique avec les Etats Membres pour préparer la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement;
- 2) de promouvoir la coopération et la coordination au niveau international en vue d'accroître la prise de conscience, le degré de priorité et le flux de ressources extérieures pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement;
- 3) d'identifier clairement la contribution de l'Organisation pour la Décennie en temps que partie intégrante du programme à moyen terme pour la promotion de l'hygiène de l'environnement.

¹ Document A31/45.

² Document A31/27.